



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LE HAUT-SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSOSTOME**

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement suivant :

230-2022-01 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 230-2022 afin de modifier les critères d'évaluation liés aux usages et à la densité

Avis est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme que :

1. Lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2022, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Chrysostome a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 230-2022-01 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 230-2022 afin de modifier les critères d'évaluation liés aux usages et à la densité.

Le projet de règlement 230-2022-01 vise à modifier les critères d'évaluation relatifs aux usages et à la densité pour le développement des zones H-9, H-26 et H-29.

2. Qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, aura lieu le 8 août à 19 h 00, au Centre culturel Dr Marc Héту situé au 624, rue Notre-Dame, Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement.
3. Que ce projet de règlement peut être consulté au bureau de l'Hôtel de ville, situé au 624, rue Notre-Dame, 2e étage, Saint-Chrysostome durant les heures normales d'ouverture ainsi que sur le site Internet de la municipalité à www.mun-sc.ca
4. Que le projet de règlement numéro 230-2022-01 ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Avis public donné à Saint-Chrysostome, ce 5 juillet 2022.

Manuel Bouthillette
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Chrysostome certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à trois endroits différents dans la municipalité le 5^e jour du mois de juillet 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 5^e jour du mois de juillet 2022.

Manuel Bouthillette
Directeur général et greffier-trésorier